



## Après la seconde générale et technologique

### Comment ?

#### Conditions d'admission :

- à l'issue d'une classe de seconde générale et technologique (Education Nationale, Enseignement agricole, public ou privé)
- après une réorientation à l'issue d'une 1ère générale ou technologique.

S'inscrire dans la procédure d'affectation post-seconde de l'Education Nationale.

En parallèle, il est conseillé d'envoyer au mois d'avril au lycée une lettre de candidature accompagnée des copies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de seconde.

### Le baccalauréat technologique (STAV) :

#### Technologies de la Production Agricole ou Aménagement et Valorisation des Espaces

### Pourquoi ?

#### Parce que :

Je souhaite acquérir une culture scientifique, technologique et humaniste dans les domaines de l'agronomie, l'alimentation, l'environnement et territoire pour poursuivre des études supérieures courtes.



#### Avec la spécialité Technologies de la Production Agricole :

Je m'intéresse à l'agronomie, l'économie, l'espace rural, l'alimentation, l'étude des cultures, aux productions animales, au fonctionnement des machines agricoles...

OU

#### Avec la spécialité Aménagement et Valorisation des Espaces :

Je m'intéresse à l'aménagement de l'espace (paysager, forestier, aquacole) ainsi qu'à l'environnement et à sa gestion.



### Le baccalauréat général :

### Pourquoi ?

#### Parce que :

- Je m'intéresse aux sciences et en particulier aux mathématiques, à la physique-chimie et à la biologie-écologie.
- J'ai les aptitudes nécessaires pour suivre des études scientifiques. J'envisage après le lycée de poursuivre des études supérieures longues.

L'équipe pédagogique privilégie pour l'enseignement des sciences biologiques :

- le travail en groupes restreints,
- le recours à des méthodes actives de recherche de l'information,
- une mise en situation fréquente des élèves,
- un travail par dossiers en salle spécialisée (EXAO, multimédia...)

### Le baccalauréat technologique STAV : Technologies de la Production Agricole (TPA) ou Aménagement et Valorisation des Espaces (AVE)

| Enseignements communs :   |                              |           |
|---|------------------------------|-----------|
| Disciplines   | Horaire élève                |           |
|   | Première                     | Terminale |
| Français  | 3,5 h                        | -         |
| Philosophie   | -                            | 2 h       |
| Education socioculturelle   | 1 h                          | 1 h       |
| Langue vivante A et langue vivante B (anglais, allemand, espagnol)    | 3,5 h                        | 3,5 h     |
| Histoire-Géographie   | 1,5 h                        | 1,5 h     |
| Enseignement moral et civique   | 0,5 h                        | 0,5 h     |
| Education Physique et Sportive  | 2 h                          | 2 h       |
| Technologies de l'informatique et du multimédia                       | 1 h                          | -         |
| Mathématiques   | 3 h                          | 3 h       |
| Activités pluridisciplinaires   | 2,5 h                        | 2,5 h     |
| Accompagnement personnalisé : soutien, approfondissement, orientation | 2 h                          | 2 h       |
| À cela s'ajoute :   | 10 h par an de vie de classe |           |

| Enseignements de spécialité :  |               |           |
|--|---------------|-----------|
| Disciplines  | Horaire élève |           |
|  | Première      | Terminale |
| Gestion des ressources et de l'alimentation (biologie-écologie, physique-chimie, STA, STE) | 6,75 h        | 6,75 h    |
| Territoires et société (SESG, ESC)   | 2,5 h         | -         |
| Technologie (sciences et techniques du domaine technologique)                              | 3 h           | -         |
| Territoires et technologie (SESG, sciences et techniques du domaine technologique)         | -             | 4,5 h     |

A cela s'ajoute :

- 5 semaines de stage individuel en entreprise ou organisme
- 3 semaines de stages collectifs .

L'examen est évalué à 40 % en contrôle continu (CCF) et à 60 % en épreuves terminales.

| Enseignements optionnels :                                |               |                                |
|---|---------------|--------------------------------|
| Disciplines (se référer à la fiche spécifique)            | Horaire élève | Coefficients                   |
| Hippologie-Equitation                                     | 3 h           | Points au-dessus de la moyenne |
| Pratiques sportives (escalade)                            | 3 h           |                                |
| Pratiques sociales et culturelles (arts du visuel-cinéma) | 3 h           |                                |

## Le baccalauréat général :

### Enseignements communs :

Identiques pour l'ensemble des établissements de l'Education Nationale et de l'Education agricole

| Disciplines   | Première                     | Terminale |
|---|------------------------------|-----------|
| Français  | 4 h                          | -         |
| Philosophie   | -                            | 4 h       |
| Histoire-Géographie   | 3 h                          | 3 h       |
| Enseignement moral et civique                                       | 0,5 h                        | 0,5 h     |
| Langues vivante A et langue vivante B (anglais, allemand, espagnol) | 4,5 h                        | 4 h       |
| Education Physique et Sportive                                      | 2 h                          | 2 h       |
| Enseignement scientifique   | 2 h                          | 2 h       |
| Accompagnement personnalisé   | 2 h                          | 2 h       |
| à cela s'ajoute :   | 10 h par an de vie de classe |           |

### Enseignements de spécialité :

| Disciplines       | Classe de première | Classe de terminale                              |
|-------------------|--------------------|--|
| Biologie écologie | 4 h                | 2 enseignements au choix parmi les 3 de première |
| Mathématiques     | 4 h                |  |
| Physique-chimie   | 4 h                |  |
| <b>Total</b>      | <b>12 h</b>        | <b>12 h</b>                                      |

### Enseignements optionnels :

| Disciplines au choix (se référer à la fiche spécifique)   | Horaire élève |
|---|---------------|
| Agronomie, Economie, Territoires (AET)                    | 3 h           |
| Hippologie-Equitation                                     | 3 h           |
| Pratiques sportives (Escalade)                            | 3 h           |
| Pratiques sociales et culturelles (arts du visuel-cinéma) | 3 h           |

| Enseignement à l'initiative de l'établissement : | Horaire élève |
|--|---------------|
| Initiation à la culture et à la langue coréenne  | 2 h           |

### Poursuite d'études après le bac :

#### Brevets de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Au LEGTA de Quetigny :

Le technicien supérieur se situe hiérarchiquement entre le niveau technicien-agent technique (niveau bac) et les niveaux ingénieur.

#### Agronomie, Productions Végétales :

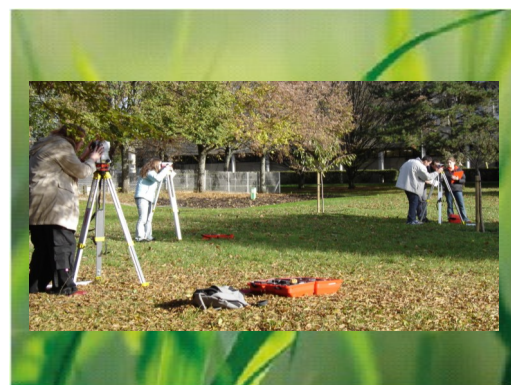
Les deux grandes catégories de profils professionnels sont :

- technicien supérieur collaborateur d'ingénieur : il peut exercer dans plusieurs secteurs, la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires (Technicien d'expérimentation ou d'essai, Agent de développement, Conseiller agricole, Agent technico-commercial en agrofournitures...)
- responsable d'exploitation agricole.

#### Aménagements Paysagers :

La grande catégorie de profils professionnels est :

- le technicien supérieur sur les chantiers d'aménagements paysagers "chef de chantier" : il s'occupe de la gestion des chantiers (approvisionnement, planning...) et a sous sa responsabilité les personnes qui y travaillent. Il assure également les relations avec le client pour chaque chantier.



#### Autres possibilités :

##### Dans le cadre d'une poursuite d'études supérieures courtes :

- autres BTS agricoles
- BTS de l'Education Nationale
- IUT

##### Dans le cadre d'une poursuite d'études supérieures longues :

- Universités : licence, master, doctorat
- les études médicales (PACES)
- les classes préparatoires CPGE
- les écoles de commerce et d'ingénieurs
- les écoles spécialisées : paramédicales, secteur social, art et architecture etc...

##### Puis, notamment à Quetigny après le BTS ou le DUT :

- Classe préparatoire en 1 an au concours C d'entrée en école d'ingénieurs ou de vétérinaires